

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2021 A 18H30**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Barbizon légalement convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Culturel Marc Jacquet, sous la présidence de Monsieur Gérard TAPONAT, Maire.

Etaient Présents :	Mme ElysaBETH BERGEON-CHAUMETTE, Mme Sophie SEGURA, Mr Jean-Sébastien BOUILLOT, Mr Ghislain DIDOT, Mme Catherine CHARPENTIER, Mr Sébastien GREGOIRE, Mr Frédéric VIDEAU, Mr Gérard BORDEAUX, Mr Philippe DOUCE, Mme Dominique GENOT, Mr Marcel BOETHAS
Absents ayant donné pouvoir	Mr Yves COZE (mandat à Mr Gérard TAPONAT) Mme Stéphanie MARINO (mandat à Mr Sébastien GREGOIRE)
Absents	Mme Jana FARHAT
Secrétaire de séance :	Mme Sophie SEGURA

Conseillers : en exercice : 15 présents : 12 votants : 14

La séance est ouverte à : 18h30
L'ordre du jour porte sur les points suivants :

Point N°	Référence Délibérations	Objet
1	-	Compte rendu du conseil municipal du 26 février 2021
2	21/03/19	Approbation du Compte de Gestion - Budget Principal 2020
3	21/03/20	Approbation du Compte Administratif - Budget Principal 2020
4	21/03/21	Affectation de Résultat - Budget Principal
5	21/03/22	Vote des taux 2021
6	21/03/23	Vote du Budget Primitif - Budget Principal 2021
7		Questions diverses

1 Compte rendu du conseil municipal du 26 février 2021

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du **26 février 2021**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte rendu précité.

2 21/03/19 Approbation du Compte de Gestion - Budget Principal 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2020 du Receveur Municipal, trésorier de Fontainebleau-Avon,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article unique : de déclarer que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2020 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité.

3 21/03/20 Approbation du Compte Administratif - Budget Principal 2020

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le compte administratif 2020.

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente :

- un résultat de l'exercice 2020 de 93 357,55 € qui se décompose comme suit :

-68 557,47 € en Fonctionnement
161 915,02 € en Investissement

- un résultat de clôture de l'exercice 2020 de 1 220 207,08 € qui se décompose comme suit :

1 463 728,93 € en Fonctionnement
-243 521,85 € en Investissement

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT présente un diaporama de la situation financière de la commune. Il précise que cette situation n'est pas optimale. En effet, il y a eu une baisse drastique des aides de l'Etat.

La municipalité souhaite mener une politique active et procéder à un contrôle rigoureux des dépenses en créant une commission Achats.

La commune doit retrouver une capacité d'autofinancement.

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT informe les élus que Barbizon a récupéré sa dénomination « commune touristique », et ainsi pu bénéficier d'un premier versement sur les opérations immobilières réalisées dans la commune.

La recherche des subventions, le multi partenariat sont les principaux leviers dont nous disposons.

La COVID-19 a ralenti les activités sur la commune, comme sur toutes les autres qui ont été impactées.

Arrivée de Mr Ghislain DIDOT à 19h00.

Mr Philippe DOUCE souhaite préciser que les 20% des charges d'exception correspondent au château d'eau. Il demande à connaître le montant du 1^{er} versement perçu sur les opérations immobilières, suite à la récupération de la dénomination « commune touristique ».

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT indique que le versement est d'environ 120 000 € et correspond aux mois d'octobre, novembre et décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, sous la présidence de M. Jean-Sébastien BOUILLOT, le Maire en exercice s'étant retiré :

Article unique : d'approuver le compte administratif 2020 en ses résultats.

Adoptée à l'unanimité.

4 21/03/21 Affectation de Résultat – Budget Principal

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir examiné le Compte Administratif 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente :

- un résultat de l'exercice 2020 de 93 357,55 € qui se décompose comme suit :

-68 557,47 € en Fonctionnement
161 915,02 € en Investissement

- un résultat de clôture de l'exercice 2020 de 1 220 207,08 € qui se décompose comme suit :

1 463 728,93 € en Fonctionnement
-243 521,85 € en Investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article unique : d'affecter les résultats tels que annexés à la présente.

Adoptée à l'unanimité.
